



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL230130, 30, rue de la Fabrique Est

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre le changement d'usage d'un bâtiment qui ne respecterait pas les normes prévues en matière de stationnement au règlement de zonage. Le changement d'usage, s'il était autorisé, permettrait d'avoir l'usage « Public et institutionnel » à un immeuble qui ne peut rencontrer les normes prévues en matière de zonage.

Le règlement de zonage # 358-21 stipule, à l'article 95 « Obligation d'aménager un stationnement », que : L'aménagement ou la modification d'un stationnement est obligatoire lors d'un changement d'usage conformément au présent chapitre.

L'article 96 « Nombre de cases de stationnement » du règlement de zonage # 358-21 indique que lorsqu'un usage n'est pas expressément identifié, le nombre minimal de cases de stationnement est déterminé en tenant compte des exigences de l'article pour un usage similaire en termes d'achalandage et de clientèle. L'usage public et institutionnel s'approche de l'usage « commerce et service divers » qui nécessite 1 case de stationnement par 30 mètres carrés de plancher. L'usage occupe 270,6 mètres carrés et nécessiterait ainsi 9 cases de stationnement, alors que l'immeuble n'en compte aucune.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait de maintenir un usage de type « Public et institutionnel » dans l'immeuble du 30, rue de la Fabrique Est, alors que le nombre de cases de stationnement requises n'est pas respecté.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **7 novembre 2023, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 23^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure No DPDRL230130, 30, rue de la Fabrique Est », et ce, en date du 23^e jour d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour d'octobre 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

